

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

V0014105

Affichage enquête publique Opération extensions ZAE des Platières BEAUVALLON & SAINT-LAURENT D'AGNY

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
UNIQUE**

**Projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone
d'activités économiques des Platières**

Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY

Par arrêté n° 2020-046-REC en date du 28 janvier 2020, Monsieur COUDINE, maire de BEAUVALLON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques (ZAE) des Platières, respectivement sur les Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY.

Les deux opérations consistent à aménager des terrains situés à l'extrémité des activités économiques industrielles, artisanales, agricoles et tertiaires. Le maître d'ouvrage, après de que des informations peuvent être demandées, est la société VALCORPUS (LA Domaine de la Plaine 69700 VOURLES. Les coordonnées de la personne en charge de traiter avec les salaires : Monsieur Mathieu ROUPY (téléphone : 0472 31 34 44, adresse email personnelle : la.beauvallon@valcorp.com, adresse email professionnelle : roupy@valcorp.com).

Monsieur MORAND, en tant que directeur de la zone d'activités économiques, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Lyon comme commissaire enquêteur par décision n° 2020020493 en date du 3 janvier 2020.

L'enquête se déroulera du mardi 17 janvier 2020 au mardi 17 mars 2020 inclus, en Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY (300 Route de la Chauxette, Chassigny, 69700 Beauvallon), en Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY (23 route de Monast, 69440 Saint-Laurent d'Agny) et au siège de la COPARC (6 rue des Forains, 55 Avenue du Pays Montarnais, 69440 Monast, aux jours et heures habituels d'ouverture).

Pour le Maire de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY :

- Du lundi au jeudi et samedi : 9h - 12h
- Vendredi : 14h30 - 16h30

Pour le Maire de SAINT-LAURENT D'AGNY :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h et 13h30 - 16h00
- Mercredi et samedi : 9h00 - 12h

Pour le siège de la COPARC :

- Lundi, Mercredi et jeudi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30
- Mardi : 13h30 - 16h30
- Vendredi : 9h - 16h30

Les plans de dossier et des copies d'enquête à lire et à compléter par les Communes Enquêteur, seront mises à la disposition du public (sans frais) dans les locaux de la commune de Beauvallon, ainsi que dans les locaux de la commune de Saint-Laurent d'Agny.

Le siège de l'enquête publique est la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY.

L'ensemble des plans de dossier et d'enquête sera également consultable sur les sites internet des Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY, accessibles respectivement aux adresses suivantes : <https://www.beauvallon.fr/> et <https://www.saint-laurent-agny.fr/>.

La Commune Enquêteur sera pendant le délai de l'enquête pour recevoir les observations écrites (au centre de public aux jours, horaires et lieux suivants) :

- Le mardi 17 janvier 2020 de 9h à 12h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 300 Route de la Chauxette, Chassigny, 69700 Beauvallon ;
- Le mercredi 20 janvier 2020 de 9h à 12h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 23 route de Monast, 69440 Saint-Laurent d'Agny ;
- Le samedi 7 mars 2020 de 9h à 12h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 300 Route de la Chauxette, Chassigny, 69700 Beauvallon ;
- Le mardi 17 mars 2020 de 15h à 18h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 23 route de Monast, 69440 Saint-Laurent d'Agny.

Le public pourra consulter les observations, propositions et contre-propositions relatives aux projets suivants :

- Projets d'enquête relatifs à cet avis en mairie et au siège de la COPARC ;
- Sur les sites de présentation tenues par le commissaire enquêteur d'après le article 6 ;
- Sur les sites internet par accès à l'adresse de la Commune Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 300 Route de la Chauxette, Chassigny, 69700 Beauvallon ;
- Sur les sites internet tenues par le maître d'ouvrage relatif à l'enquête publique mis à disposition depuis les sites <https://www.beauvallon.fr/> et <https://www.saint-laurent-agny.fr/>.

Une copie de l'avis et des conclusions relatives à la Commune Enquêteur sera déposée en Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, de SAINT-LAURENT D'AGNY et au siège de la COPARC pour être mise à la disposition du public pendant une durée comprise entre deux de l'ouverture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ce document est également disponible sur les sites internet suivants : <https://www.beauvallon.fr/> pour la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY et <https://www.saint-laurent-agny.fr/> pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY. <https://www.commissaire-enqueteur.beauvallon.fr/> pour la COPARC.

Vendredi 31 janvier 2020



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD

Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr

www.thouard-huissier.com

L'an deux-mille vingt et le **vendredi trente-et-un janvier**

A la demande de :

VALORIPOLIS

Société à responsabilité limitée à associé unique

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 509 673 653

dont le siège social est à VOURLLES (69390), 14 chemin de la Plaine

représentée par Madame De BECDELIEVRE Laurence directrice environnement et programmes

Laquelle m'expose qu'il a été procédé le 31/01/2020 à l'affichage de l'avis d'enquête publique aux projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY »

- à la mairie sise 360 Route de la Chaudane 69700 Beauvallon
- à la mairie sise 28 Route de Mornant, 69440 Saint-Laurent-d'Agny
- à la COPAMO sise 50 avenue du Pays Mornantais 69440 MORNANT
- route de Varennes à BEAUVALLON
- route D342 à BEAUVALLON
- route D83, Route de Ravel à SAINT-LAURENT D'AGNY
- route de Taluyers à Mornant V.C. n°10 à SAINT-LAURENT D'AGNY

et me demande de me rendre dès le 31/01/2020 à partir de 13h30 en ces différents endroits afin de procéder à un procès-verbal de constat d'affichage de cet avis d'enquête publique.

Déférant à cette réquisition,

Je, Laurent THOUARD, huissier de justice associé au sein de la SELARL THOUARD & THOUARD, huissière de justice à CHAPONOST (69630), 1 route des Troques, immeuble LW1, soussigné

Certifie m'être rendu ce jour, vendredi trente-et-un janvier deux mille vingt entre 13h34 et 14h26 dans le département du Rhône, sur les communes de BEAUVALLON, SAINT-LAURENT-D'AGNY et MORNANT , où j'ai procédé comme suit :



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

A 13h34, je constate qu'une affichette ayant pour titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY » de format d'environ 60 X 43.5 cm est affichée sur le territoire de la commune de BEAUVALLON (Rhône), le long de la route de Varennes sur l'accotement Sud à proximité du numéro 92 de cette voie. J'en réalise les 3 photographies ci-dessous.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières

Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY

Par arrêté n° A-2020-045-REG en date du 28 janvier 2020, Monsieur GOUGNE, maire de BEAUVALLON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques (ZAE) des Platières, respectivement sur les Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT-D'AGNY.

Les deux opérations consistent à aménager des terrains afin d'accueillir des activités économiques industrielles, artisanales, logistiques et tertiaires. Le maître d'ouvrage, auprès de qui des informations peuvent être demandées, est la société VALORIPOLIS (14 chemin de la Plaine 69390 VOURLES). Les coordonnées de la personne en charge du dossier sont les suivantes : Monsieur Matthieu BOURY (téléphone : 04.72.31.94.44, adresse email personnelle : m.boury@valoripolis.com, adresse email générique : contact@valoripolis.com).

Monsieur MONNIER, retraité-cadre de la fonction publique d'Etat, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Lyon comme commissaire enquêteur par décision n° E19000324/69 en date du 6 janvier 2020.

L'enquête se déroulera du **lundi 17 février 2020 au mardi 17 mars 2020 inclus**, en Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY (360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon), en Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY (28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny) et au siège de la COPAMO (Le clos Fourmureau, 50 Avenue du Pays Mornantais, 69440 Mornant), aux jours et heures habituels d'ouverture :

Pour la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY :

- Du lundi au jeudi et samedi : 9h-12h.
- Vendredi : 14h30-16h30

Pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h et 13h30 - 18h00
- Mercredi et samedi : 9h00 - 12h

Pour le siège de la COPAMO :

- Lundi, Mercredi et Jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30
- Mardi : 13h30-17h30
- Vendredi : 9h-16h30

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public (sous format papier dans les trois lieux cités ci-dessus et sur poste informatique mis à disposition du public en libre accès et gratuitement au siège de la COPAMO).

Le siège de l'enquête publique est la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera également consultable sur les sites internet des Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY, accessibles respectivement aux adresses suivantes : <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-daagny.fr/>

Le Commissaire Enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours, horaires et lieux suivants :

- Le lundi 17 février 2020 de 9 h à 12 h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mercredi 26 février 2020 de 9h à 12h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny ;
- Le samedi 7 mars 2020 de 9h à 12h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mardi 17 mars 2020 de 15 h à 18 h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions selon les possibilités suivantes :

- Registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies et au siège de la COPAMO ;
- Soit lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies à l'article 6
- Soit en les adressant par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon
- Soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique mis à disposition depuis les sites <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-daagny.fr/>

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairies de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, de SAINT-LAURENT D'AGNY et au siège de la COPAMO pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ils seront également disponibles sur les sites internet suivants : <https://www.beauvallon69.fr/> pour la Mairie de BEAUVALLON, <https://www.saint-laurent-daagny.fr/> pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, <https://www.cc-paysmornantais.fr/> pour la COPAMO.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

A 13h39, je constate ensuite qu'une affichette ayant pour titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY » de format d'environ 60 X 43.5 cm est affichée sur le territoire de la commune de BEAUVALLON (Rhône), le long de la route D342 sur l'accotement Sud à proximité de l'angle Sud-Ouest de la clôture de la société « Clossur ». J'en réalise les 3 photographies ci-dessous.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières

Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY

Par arrêté n° A-2020-045-REG en date du 28 janvier 2020, Monsieur GOUGNE, maire de BEAUVALLON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques (ZAE) des Platières, respectivement sur les Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT-D'AGNY.

Les deux opérations consistent à aménager des terrains afin d'accueillir des activités économiques industrielles, artisanales, logistiques et tertiaires. Le maître d'ouvrage, auprès de qui des informations peuvent être demandées, est la société VALORIPOLIS (14 chemin de la Plaine 69390 VOURLES). Les coordonnées de la personne en charge du dossier sont les suivantes : Monsieur Matthieu BOURY (téléphone : 04.72.31.94.44, adresse email personnelle : m.boury@valoripolis.com, adresse email générique : contact@valoripolis.com).

Monsieur MONNIER, retraité-cadre de la fonction publique d'Etat, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Lyon comme commissaire enquêteur par décision n° E19000324/69 en date du 6 janvier 2020.

L'enquête se déroulera du **lundi 17 février 2020 au mardi 17 mars 2020 inclus**, en Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY (360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon), en Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY (28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny) et au siège de la COPAMO (Le clos Fourmeau, 50 Avenue du Pays Mornantais, 69440 Mornant), aux jours et heures habituels d'ouverture :

Pour la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY :

- Du lundi au jeudi et samedi : 9h-12h.
- Vendredi : 14h30-16h30

Pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h et 13h30 - 18h00
- Mercredi et samedi : 9h00 - 12h

Pour le siège de la COPAMO :

- Lundi, Mercredi et Jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30
- Mardi : 13h30-17h30
- Vendredi : 9h-16h30

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public (sous format papier dans les trois lieux cités ci-dessus et sur poste informatique mis à disposition du public en libre accès et gratuitement au siège de la COPAMO).

Le siège de l'enquête publique est la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera également consultable sur les sites internet des Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY, accessibles respectivement aux adresses suivantes : <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-daigny.fr/>

Le Commissaire Enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours, horaires et lieux suivants :

- Le lundi 17 février 2020 de 9 h à 12 h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mercredi 26 février 2020 de 9h à 12h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny ;
- Le samedi 7 mars 2020 de 9h à 12h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mardi 17 mars 2020 de 15 h à 18 h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions selon les possibilités suivantes :

- Registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies et au siège de la COPAMO ;
- Soit lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies à l'article 6
- Soit en les adressant par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon
- Soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique mis à disposition depuis les sites <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-daigny.fr/>

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairies de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, de SAINT-LAURENT D'AGNY et au siège de la COPAMO pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ils seront également disponibles sur les sites internet suivants : <https://www.beauvallon69.fr/> pour la Mairie de BEAUVALLON, <https://www.saint-laurent-daigny.fr/> pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, <https://www.cc-paysmornantais.fr/> pour la COPAMO.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

A 13h46, je constate ensuite qu'une affichette ayant pour titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY » est affichée sur le territoire de la commune de BEAUVALLON (Rhône), derrière la porte d'entrée vitrée de la mairie située au 360 route de la Chaudane. J'en réalise les 3 photographies ci-dessous.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone
d'activités économiques des Platières

Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY

Par arrêté n° A-2020-045-REG en date du 28 janvier 2020, Monsieur GOUGNE, maire de BEAUVALLON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques (ZAE) des Platières, respectivement sur les Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT-D'AGNY.

Les deux opérations consistent à aménager des terrains afin d'accueillir des activités économiques industrielles, artisanales, logistiques et tertiaires. Le maître d'ouvrage, auprès de qui des informations peuvent être demandées, est la société VALORIPOLIS (14 chemin de la Plaine 69390 VOURLES). Les coordonnées de la personne en charge du dossier sont les suivantes : Monsieur Matthieu BOURY (téléphone : 04.72.31.94.44, adresse email personnelle : m.boury@valoripolis.com, adresse email générique : contact@valoripolis.com).

Monsieur MONNIER, retraité-cadre de la fonction publique d'Etat, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Lyon comme commissaire enquêteur par décision n° E19000324/69 en date du 6 janvier 2020.

L'enquête se déroulera du **lundi 17 février 2020 au mardi 17 mars 2020 inclus**, en Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY (360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon), en Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY (28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny) et au siège de la COPAMO (Le clos Fournerau, 50 Avenue du Pays Mornantais, 69440 Mornant), aux jours et heures habituels d'ouverture :

Pour la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY :

- Du lundi au jeudi et samedi : 9h-12h.
- Vendredi : 14h30-16h30

Pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h et 13h30 - 18h00
- Mercredi et samedi : 9h00 - 12h

Pour le siège de la COPAMO :

- Lundi, Mercredi et Jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30
- Mardi : 13h30-17h30
- Vendredi : 9h-16h30

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public (sous format papier dans les trois lieux cités ci-dessus et sur poste informatique mis à disposition du public en libre accès et gratuitement au siège de la COPAMO).

Le siège de l'enquête publique est la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera également consultable sur les sites internet des Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY, accessibles respectivement aux adresses suivantes : <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-daqny.fr/>

Le Commissaire Enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours, horaires et lieux suivants :

- Le lundi 17 février 2020 de 9 h à 12 h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mercredi 26 février 2020 de 9h à 12h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny ;
- Le samedi 7 mars 2020 de 9h à 12h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mardi 17 mars 2020 de 15 h à 18 h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions selon les possibilités suivantes :

- Registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies et au siège de la COPAMO ;
- Soit lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies à l'article 6
- Soit en les adressant par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon
- Soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique mis à disposition depuis les sites <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-daqny.fr/>

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairies de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, de SAINT-LAURENT D'AGNY et au siège de la COPAMO pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ils seront également disponibles sur les sites internet suivants : <https://www.beauvallon69.fr/> pour la Mairie de BEAUVALLON, <https://www.saint-laurent-daqny.fr/> pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, <https://www.cc-paysmornantais.fr/> pour la COPAMO.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

A 13h58, je constate ensuite qu'une affichette ayant pour titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY » de format d'environ 60 X 43.5 cm est affichée sur le territoire de la commune de SAINT-LAURENT-D'AGNY (Rhône), le long de la route D83, Route de Ravel sur l'accotement Est à proximité de l'angle Nord-Ouest de la clôture de la société « CQFD ». J'en réalise les 3 photographies ci-dessous.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières

Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY

Par arrêté n° A-2020-045-REG en date du 28 janvier 2020, Monsieur GOUGNE, maire de BEAUVALLON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques (ZAE) des Platières, respectivement sur les Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT-D'AGNY.

Les deux opérations consistent à aménager des terrains afin d'accueillir des activités économiques industrielles, artisanales, logistiques et tertiaires. Le maître d'ouvrage, auprès de qui des informations peuvent être demandées, est la société VALORIPOLIS (14 chemin de la Plaine 69390 VOURLES). Les coordonnées de la personne en charge du dossier sont les suivantes : Monsieur Matthieu BOURY (téléphone : 04.72.31.94.44, adresse email personnelle : m.boury@valoripolis.com, adresse email générique : contact@valoripolis.com).

Monsieur MONNIER, retraité-cadre de la fonction publique d'Etat, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Lyon comme commissaire enquêteur par décision n° E19000324/69 en date du 6 janvier 2020.

L'enquête se déroulera du **lundi 17 février 2020 au mardi 17 mars 2020 inclus**, en Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY (360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon), en Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY (28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny) et au siège de la COPAMO (Le clos Fourneau, 50 Avenue du Pays Mornantais, 69440 Mornant), aux jours et heures habituels d'ouverture :

Pour la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY :

- Du lundi au jeudi et samedi : 9h-12h.
- Vendredi : 14h30-16h30

Pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h et 13h30 - 18h00
- Mercredi et samedi : 9h00 - 12h

Pour le siège de la COPAMO :

- Lundi, Mercredi et Jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30
- Mardi : 13h30-17h30
- Vendredi : 9h-16h30

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public (sous format papier dans les trois lieux cités ci-dessus et sur poste informatique mis à disposition du public en libre accès et gratuitement au siège de la COPAMO).

Le siège de l'enquête publique est la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera également consultable sur les sites internet des Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY, accessibles respectivement aux adresses suivantes : <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-dagny.fr/>

Le Commissaire Enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours, horaires et lieux suivants :

- Le lundi 17 février 2020 de 9 h à 12 h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mercredi 26 février 2020 de 9h à 12h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny ;
- Le samedi 7 mars 2020 de 9h à 12h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mardi 17 mars 2020 de 15 h à 18 h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions selon les possibilités suivantes :

- Registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies et au siège de la COPAMO ;
- Soit lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies à l'article 6
- Soit en les adressant par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon
- Soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique mis à disposition depuis les sites <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-dagny.fr/>

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairies de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, de SAINT-LAURENT D'AGNY et au siège de la COPAMO pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ils seront également disponibles sur les sites internet suivants : <https://www.beauvallon69.fr/> pour la Mairie de BEAUVALLON, <https://www.saint-laurent-dagny.fr/> pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, <https://www.cc-paysmornantais.fr/> pour la COPAMO.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

A 14h10, je constate ensuite qu'une affichette ayant pour titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY » est affiché sur le territoire de la commune de SAINT-LAURENT D'AGNY (Rhône), route de Mornant, derrière une vitrine d'affichage municipale à proximité de la mairie située au numéro 28 de cette voie. J'en réalise les 3 photographies ci-dessous.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières

Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY

Par arrêté n° A-2020-045-REG en date du 28 janvier 2020, Monsieur GUGNE, maire de BEAUVALLON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques (ZAE) des Platières, respectivement sur les Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT-D'AGNY.

Les deux opérations consistent à aménager des terrains afin d'accueillir des activités économiques industrielles, artisanales, logistiques et tertiaires. Le maître d'ouvrage, auprès de qui des informations peuvent être demandées, est la société VALORIPOLIS (14 chemin de la Plaine 69390 VOURLES). Les coordonnées de la personne en charge du dossier sont les suivantes : Monsieur Matthieu BOURY (téléphone : 04.72.31.94.44, adresse email personnelle : m.boury@valoripolis.com, adresse email générique : contact@valoripolis.com).

Monsieur MONNIER, retraité-cadre de la fonction publique d'Etat, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Lyon comme commissaire enquêteur par décision n° E19000324/69 en date du 6 janvier 2020.

L'enquête se déroulera du **lundi 17 février 2020 au mardi 17 mars 2020 inclus**, en Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY (360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon), en Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY (28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny) et au siège de la COPAMO (Le clos Fourneau, 50 Avenue du Pays Mornantais, 69440 Mornant), aux jours et heures habituels d'ouverture :

Pour la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY :

- Du lundi au jeudi et samedi : 9h-12h.
- Vendredi : 14h30-16h30

Pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h et 13h30 - 18h00
- Mercredi et samedi : 9h00 - 12h

Pour le siège de la COPAMO :

- Lundi, Mercredi et Jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30
- Mardi : 13h30-17h30
- Vendredi : 9h-16h30

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public (sous format papier dans les trois lieux cités ci-dessus et sur poste informatique mis à disposition du public en libre accès et gratuitement au siège de la COPAMO).

Le siège de l'enquête publique est la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera également consultable sur les sites internet des Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY, access respectivement aux adresses suivantes : <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-dagny.fr/>

Le Commissaire Enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours, horaires et lieux suivants :

- Le lundi 17 février 2020 de 9 h à 12 h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mercredi 26 février 2020 de 9 h à 12 h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny ;
- Le samedi 7 mars 2020 de 9 h à 12 h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mardi 17 mars 2020 de 15 h à 18 h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions selon les possibilités suivantes :

- Registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies et au siège de la COPAMO ;
- Soit lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies à l'article 6
- Soit en les adressant par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon
- Soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique mis à disposition sur le site internet de la COPAMO.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

A 14h19, je constate ensuite qu'une affichette ayant pour titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY » est affiché sur le territoire de la commune de MORNANT (Rhône), avenue du Pays Mornantais, « Le clos Fournereau », derrière une vitrine d'affichage à proximité du bâtiment sur lequel sont inscrites les mentions « Communauté de communes du Pays Mornantais ».J'en réalise les 3 photographies ci-dessous.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières

Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY

Par arrêté n° A-2020-045-REG en date du 28 janvier 2020, Monsieur GOUAGNE, maire de BEAUVALLON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques (ZAE) des Platières, respectivement sur les Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT-D'AGNY.

Les deux opérations consistent à aménager des terrains afin d'accueillir des activités économiques industrielles, artisanales, logistiques et tertiaires. Le maître d'ouvrage, auprès de qui des informations peuvent être demandées, est la société VALORIPOLIS (14 chemin de la Plaine 69390 VOURLES). Les coordonnées de la personne en charge du dossier sont les suivantes : Monsieur Matthieu BOURY (téléphone : 04.72.31.94.44, adresse email personnelle : m.boury@valoripolis.com, adresse email générique : contact@valoripolis.com).

Monsieur MONNIER, retraité-cadre de la fonction publique d'Etat, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Lyon comme commissaire enquêteur par décision n° E19000324/69 en date du 6 janvier 2020.

L'enquête se déroulera du **lundi 17 février 2020 au mardi 17 mars 2020 inclus**, en Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY (360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon), en Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY (28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny) et au siège de la COPAMO (Le clos Fourmureau, 50 Avenue du Pays Mornantais, 69440 Mornant), aux jours et heures habituels d'ouverture :

Pour la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY :

- Du lundi au jeudi et samedi : 9h-12h.
- Vendredi : 14h30-16h30

Pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h et 13h30 - 18h00
- Mercredi et samedi : 9h00 - 12h

Pour le siège de la COPAMO :

- Lundi, Mercredi et Jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30
- Mardi : 13h30-17h30
- Vendredi : 9h-16h30

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public (sous format papier dans les trois lieux cités ci-dessus et sur poste informatique mis à disposition du public en libre accès et gratuitement au siège de la COPAMO).

Le siège de l'enquête publique est la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera également consultable sur les sites internet des Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY, accessibles respectivement aux adresses suivantes : <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-agny.fr/>

Le Commissaire Enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours, horaires et lieux suivants :

- Le lundi 17 février 2020 de 9 h à 12 h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mercredi 26 février 2020 de 9h à 12h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny ;
- Le samedi 7 mars 2020 de 9h à 12h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mardi 17 mars 2020 de 15 h à 18 h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions selon les possibilités suivantes :

- Registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies et au siège de la COPAMO ;
- Soit lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies à l'article 6
- Soit en les adressant par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon
- Soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique mis à disposition depuis les sites <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-agny.fr/>

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairies de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, de SAINT-LAURENT D'AGNY et au siège de la COPAMO pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ils seront également disponibles sur les sites internet suivants : <https://www.beauvallon69.fr/> pour la Mairie de BEAUVALLON, <https://www.saint-laurent-agny.fr/> pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, <https://www.cc-paysmornantais.fr/> pour la COPAMO.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

A 14h26, je constate ensuite qu'une affichette ayant pour titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY » de format d'environ 60 X 43.5 cm est affichée sur le territoire de la commune de SAINT-LAURENT-D'AGNY (Rhône), le long de la voie figurant au cadastre sous l'intitulé « route de Taluyers à Mornant V.C. n°10 » sur l'accotement Sud. J'en réalise les 3 photographies ci-dessous.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Projets de permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques des Platières

Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY

Par arrêté n° A-2020-045-REG en date du 28 janvier 2020, Monsieur GOUAGNE, maire de BEAUVALLON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux permis d'aménager des extensions Sud et Nord de la zone d'activités économiques (ZAE) des Platières, respectivement sur les Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT-D'AGNY.

Les deux opérations consistent à aménager des terrains afin d'accueillir des activités économiques industrielles, artisanales, logistiques et tertiaires. Le maître d'ouvrage, auprès de qui des informations peuvent être demandées, est la société VALORIPOLIS (14 chemin de la Plaine 69390 VOURLES). Les coordonnées de la personne en charge du dossier sont les suivantes : Monsieur Matthieu BOURY (téléphone : 04.72.31.94.44, adresse email personnelle : m.boury@valoripolis.com, adresse email générique : contact@valoripolis.com).

Monsieur MONNIER, retraité-cadre de la fonction publique d'Etat, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Lyon comme commissaire enquêteur par décision n° E19000324/69 en date du 6 janvier 2020.

L'enquête se déroulera du **lundi 17 février 2020 au mardi 17 mars 2020 inclus**, en Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY (360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon), en Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY (28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny) et au siège de la COPAMO (Le clos Fourneureau, 50 Avenue du Pays Mornantais, 69440 Mornant), aux jours et heures habituels d'ouverture :

Pour la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY :

- Du lundi au jeudi et samedi : 9h-12h.
- Vendredi : 14h30-16h30

Pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h et 13h30 - 18h00
- Mercredi et samedi : 9h00 - 12h

Pour le siège de la COPAMO :

- Lundi, Mercredi et Jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30
- Mardi : 13h30-17h30
- Vendredi : 9h-16h30

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public (sous format papier dans les trois lieux cités ci-dessus et sur poste informatique mis à disposition du public en libre accès et gratuitement au siège de la COPAMO).

Le siège de l'enquête publique est la Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera également consultable sur les sites internet des Communes de BEAUVALLON et de SAINT-LAURENT D'AGNY, accessibles respectivement aux adresses suivantes : <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-dagny.fr/>

Le Commissaire Enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours, horaires et lieux suivants :

- Le lundi 17 février 2020 de 9 h à 12 h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mercredi 26 février 2020 de 9h à 12h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny ;
- Le samedi 7 mars 2020 de 9h à 12h en mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon ;
- Le mardi 17 mars 2020 de 15 h à 18 h en mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, 28 route de Mornant, 69440 Saint-Laurent d'Agny.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions selon les possibilités suivantes :

- Registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies et au siège de la COPAMO ;
- Soit lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies à l'article 6
- Soit en les adressant par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, 360 Route de la Chaudane, Chassagny, 69700 Beauvallon
- Soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique mis à disposition depuis les sites <https://www.beauvallon69.fr/> et <https://www.saint-laurent-dagny.fr/>

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairies de BEAUVALLON - Accueil de CHASSAGNY, de SAINT-LAURENT D'AGNY et au siège de la COPAMO pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ils seront également disponibles sur les sites internet suivants : <https://www.beauvallon69.fr/> pour la Mairie de BEAUVALLON, <https://www.saint-laurent-dagny.fr/> pour la Mairie de SAINT-LAURENT D'AGNY, <https://www.cc-paysmornantais.fr/> pour la COPAMO.



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com

Ma mission étant terminée, je me suis retiré et de tout ce qui précède j'ai rédigé le présent procès-verbal contenant 17 feuilles de papier illustrées de 21 photographies que j'ai personnellement prises le 31 janvier 2020 lors de mes constatations aux différents endroits énumérés ci-dessus.



Laurent THOUARD

THOUARD & THOUARD

Selarl d'huissiers de justice
1 route des Troques Immeuble LW1 69630 CHAPONOST
04 72 61 14 45
www.thouard-huissier.com



THOUARD & THOUARD



SELARL d'Huissiers de Justice THOUARD & THOUARD
Pôle de LYON

04 72 61 14 45 | cabinet@thouard-lyon.fr
www.thouard-huissier.com